

« Si tu perds ton travail, c'est fini. »

Même avec un diplôme d'ingénieur helvétique et un contrat de travail, obtenir un permis de séjour en Suisse peut se révéler plus compliqué que prévu. C'est ce dont s'est rendu compte à ses frais Luca dès la fin de ses études. Malheureusement pour lui, ses péripéties administratives ne faisaient que commencer.

Alors qu'en Suisse, le principe de libre circulation des personnes s'applique aux ressortissants de l'UE, toutes sortes d'obstacles administratifs et légaux limitent l'accès au marché du travail des personnes originaires du reste du monde. Selon la loi, seuls les ressortissants non-européens dont l'admission « [sert] les intérêts de l'économie suisse » (Loi fédérale sur les étrangers LEtr, art. 3.1) sont autorisés à venir travailler dans le pays. En pratique, ces personnes ne peuvent obtenir de permis de travail que si un employeur en fait la demande et démontre qu'il n'a trouvé personne d'autre en Suisse ou dans l'UE pour occuper le poste.

Depuis janvier 2011, une procédure facilitée a été introduite pour les personnes diplômées d'une haute école suisse. Ces dernières sont dorénavant autorisées à rester six mois en Suisse après la fin de leurs études pour trouver du travail. Elles peuvent également obtenir une autorisation de séjour pour une plus longue durée « si [leur] activité lucrative revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant » (LEtr, art. 21.3).

L'exemple de Luca, brillant ingénieur de l'EPFL

Luca (prénom d'emprunt) est âgé d'une trentaine d'années et vit en Suisse depuis quatre ans. Originaire du Brésil, il a tout d'abord étudié à l'EPFL. Une fois obtenu son Master d'ingénieur, Luca s'est lancé dans la recherche d'emploi. Il a rapidement été invité à un entretien par une entreprise basée en Suisse. Luca obtient le poste. Il appelle immédiatement les ressources humaines pour régler les questions administra-

tives, mais ces dernières ne savent pas bien comment s'y prendre pour engager une personne non originaire de l'UE. Elles lui conseillent d'envoyer son permis B d'étudiant encore valable à la commune dans laquelle se trouve le siège de l'entreprise, pensant qu'il pourra être renouvelé. Elles se rendent compte après quelques semaines d'attente que cette procédure n'est pas la bonne : la demande de permis doit en effet être déposée auprès des autorités du canton.

Les semaines passent et Luca décide de rentrer dans sa famille pour Noël. A son arrivée au Brésil, il reçoit un message décevant : la demande a été approuvée par le canton, mais le permis qui lui a été attribué n'est valable qu'une année. Dans ces conditions, l'entreprise n'est pas prête à l'engager car elle souhaite quelqu'un qui puisse occuper le poste plus longtemps. On lui promet néanmoins de se renseigner sur les possibilités de renouvellement du permis.

Lorsque le séjour est lié au travail et au canton

Mi-janvier, Luca n'a de nouvelles ni de son potentiel employeur, ni du canton. Il décide malgré tout de revenir en Suisse avec un visa de retour valable 21 jours. Il passe ces 21 jours chez un ami d'études et est finalement forcé de repartir. Alors qu'il se trouve en transit à Londres, attendant son vol pour le Brésil, il reçoit un e-mail précisant qu'il n'y aura pas de problème pour renouveler son permis après l'échéance, l'entreprise étant d'accord de l'engager. Luca annule son vol pour le Brésil et revient immédiatement en Suisse.

A la commune, on lui annonce que pour obtenir son permis, il lui faut d'abord un nouveau visa d'entrée. Le problème est que ce type de visa n'est pas délivré en Suisse. En principe, Luca ne peut l'obtenir qu'au Brésil, mais il parvient à négocier une exception : Il est autorisé à aller le chercher en personne à Paris.

De retour en Suisse, il apprend qu'il doit encore trouver un appartement dans le canton qui a approuvé sa demande de permis. Son permis est en effet lié au canton, ce qui l'oblige à y habiter. Il ne s'était pas attendu à cette contrainte, mais il

Administrative Irrwege eines brasilianischen Hochschulabgängers mit Schweizer Diplom

Luca, Ingenieur aus Brasilien, studierte an der renommierten Eidgenössischen Technischen Hochschule in Lausanne und schloss sein Studium erfolgreich mit einem Diplom ab. Luca fand dank seines Diploms rasch eine Arbeitsstelle bei einer in der Schweiz domizilierten Firma. Trotz Ingenieurdiplom und Arbeitsvertrag hatte er etliche administrative Hürden zu bewältigen, bevor er nach langwierigen und umständlichen Amtsgängen endlich im Besitz einer Aufenthaltsbewilligung war.

Lucas Irrwege sind kein Einzelfall. Die Autorin, die über Hochqualifizierte ausländischer Staatsangehörigkeit forscht, begegnete zahlreichen weiteren Beispielen von Unwägbarkeiten, die sich aus behördlichen Vorgaben ergeben und die mitunter kafkaeske Züge annehmen.

s'y plie. Après quelques jours de recherches, il finit par trouver un logement. Il considère avoir eu de la chance, car obtenir un contrat de bail avec un visa pour seul titre de séjour n'est pas chose facile. Luca reçoit enfin son permis et peut commencer à travailler, quatre mois après le début de ses péripéties administratives.

Inquiétude en cas de licenciement

Luca se dit satisfait de son travail, mais se sent encore pris au piège par sa situation juridique: depuis le début de son contrat, il a déjà fait renouveler son permis une fois, mais n'a à nouveau obtenu qu'une autorisation à courte échéance. Bien qu'il pense pouvoir obtenir un permis de séjour de plus longue durée lors du prochain renouvellement, le fait de dépendre du bon vouloir des autorités l'inquiète. Il sait que sa présence en Suisse est directement dépendante de son travail. En ce moment, la situation économique de son entreprise n'est pas très bonne. Luca aimerait beaucoup rester en Suisse, surtout maintenant qu'il fréquente une personne habitant la même ville que lui. Pour décrire sa situation il explique: « Parfois tu deviens, comment dire? Plus obéissant. Parfois tu en viens à être davantage d'accord avec les chefs. Ce n'est pas ma personnalité mais parfois tu le fais parce que tu es effrayé. Tu fais ce qu'ils veulent, le chef ou l'entreprise, parce que si tu perds ton travail, c'est fini. [...] C'est très stressant. »

On peut considérer d'un côté que Luca a été malchanceux de tomber sur une entreprise qui n'a pas su mieux le soutenir dans ses démarches administratives. En effet, les entreprises qui ont davantage l'habitude d'engager des non-Européens disposent en général de mesures d'information et d'accompagnement. D'un autre côté, Luca a eu la chance de disposer de ressources qui lui ont permis de s'adapter à sa situation. Cet exemple illustre le rôle important que les frontières légales et administratives continuent de jouer dans la vie de certains individus.

Laure Sandoz est doctorante au sein du Pôle de recherche national The Migration-Mobility Nexus « nccr – on the move ». Basée à l'institut d'anthropologie culturelle de l'Université de Bâle, sa contribution porte sur la mobilité des personnes hautement qualifiées vers la Suisse.